

**ASSOCIATION POITOU-CHARENTES DES AUDITEURS DE
L'INSTITUT DES HAUTES ÉTUDES DE DÉFENSE NATIONALE**

Procès-verbal

COMITÉ DIRECTEUR

Samedi 18 janvier 2020 à 9 h 30

Réunion : au domicile du Président - 9 rue des Prés - Les Gibauds – 16000 MORNAC
Restaurant : La Cour de Ruelle - 13 rue Jean-Maurice Poitevin - 16600 RUELLE-SUR-TOUVRE

Présents (8) : Mark BILLOT (79), Daniel BIRON (86 - **Trésorier**), Christian CHAUVET (17), Jean-Claude DUCHET (16 - **Président**), Bernadette GRIGNON (17), Catherine HERAULT (17), Jean-Louis LOBSTEIN (79), Paul MORIN (17).

Excusés avec pouvoir (2) : Philippe MOUNIER (17), Didier SPELLA (17).

Excusés (9) : Damien DJANIKIAN (86), Dominique FAURE (16), Marc FIARD (86 – **Secrétaire général**), Bernard FONTAINE (79), Aïda JAAFAR (86), Pierre MENANTEAU (16), Henri SCIARA (86), Charles THOMAS (86), Jean-Pierre VANOYE (79).

Invité (1) : LCL (Air) Franck SERES (DMD 16 / Adjoint).

Jean-Claude DUCHET, Président, ouvre la séance en invitant le comité directeur (**CoDir**) à rendre hommage aux militaires blessés ou décédés en service.

Il propose ensuite un tour de table afin que les membres du comité directeur puissent se présenter à notre invité, lequel remercie le président de son invitation et se présente à son tour.

I- Approbation du procès-verbal du CoDir du 7 décembre 2019.

Les membres présents du comité directeur adoptent à l'unanimité le procès-verbal du CoDir du 7 décembre 2019 avec des compliments pour sa complétude, sa clarté et sa rigueur.

II- Point sur le SNU par le Président.

Jean-Claude DUCHET évoque les problèmes liés à la mise en place du SNU : Qui va payer ? Comment le mettre en place ? C'est l'Éducation Nationale qui va piloter.

L'AR-18 peut fournir des conférenciers et quelques bonnes volontés pour l'encadrement, mais la moyenne d'âge des 36 000 auditeurs ne favorise pas leur participation. De toute manière, tant que le Général DESTREMEAU et Mario FAURE n'auront pas donné des directives écrites précises, on attend.

Christian CHAUVET propose de faire un projet de motion pour que **Henri SCIARA** ait des billes quand il ira à Paris participer au conseil d'administration le 27 janvier, mais **Daniel BIRON** craint un risque de dérive. En fait, il faudra que **Henri SCIARA** veille à ce que le positionnement de l'IHEDN et de l'Union-IHEDN dans le cadre du SNU soit bien mis à l'ordre du jour du 27 janvier : il n'y a que lui qui peut poser des questions.

Paul MORIN explique que l'organisation du SNU navigue à vue, et que **Marc FIARD** lui a fait cette demande pour le comité 17 : Paul MORIN et Marc FIARD ont donné leur nom à Paris comme responsables de l'AR 18, mais Paul confirme que, depuis, silence radio de l'Union-IHEDN comme de l'IHEDN.

De plus, **Paul MORIN** pense qu'il faut marquer notre intérêt pour sa mise en place en prenant contact avec le pilotage départemental et déterminer ainsi comment nous pouvons apporter nos compétences à son organisation qui est stratégique pour le pays.

En ce sens, dix auditeurs du comité 17 ont fait part de leur intérêt pour participer au SNU.

Le **DMD 16 / Adjoint** rappelle le rôle du préfet de région, ce qui a un impact sur les AR mais l'IHEDN a son rôle à jouer à côté du DASEN et du DMD ; le copilotage s'est réuni le 4 décembre. Un cahier des charges est sorti, alors que, jusqu'à présent, on n'avait pas les outils pour travailler, mais il n'y a aucune visibilité, hors le fait que l'Éducation Nationale assure l'intendance. Ce qu'il y a de sûr, c'est la position des Armées : il n'y a pas de centre d'accueil de jeunes, et c'est l'Éducation Nationale qui s'en occupe.

Catherine HERAULT dit qu'elle a été informée d'une réunion organisée par le DMD 79 et le DASEN à l'ENSOA, pour formater les deux sessions du SNU qui vont avoir lieu la première quinzaine de juin et la deuxième semaine de juillet au Lambon (79).

Daniel BIRON confirme qu'on a une totale méconnaissance de l'organisation du SNU et qu'il faut en informer les auditeurs de l'AR-18 comme se prémunir d'un engagement financier.

Jean-Claude DUCHET rappelle que le président de l'AR-1 est allé à la session du SNU au Lycée des Métiers et du Bâtiment (LMB) à Felletin (*du 16 au 28 juin 2019*) après avoir dit pourtant à Jean-Claude DUCHET qu'il ne fallait pas y aller... et cela s'est mal passé.

Enfin la question se pose de savoir comment les responsables volontaires seront payés.

Jean-Louis LOBSTEIN communique un projet de convention de partenariat régional entre les associations régionales IHEDN de Nouvelle-Aquitaine [AR-1 / AR-18 et AR-25] et l'État « *Pour une culture de l'engagement* » [Cette convention fait l'objet de l'**Annexe 1**] et s'étonne d'avoir été sollicité comme responsable dans le cadre du SNU départemental pour le comité 79 et donne son avis à propos du SNU.

Il considère que trois points devraient retenir notre attention :

1. Il convient de demander au président de l'Union-IHEDN quelle est la position de cette dernière sur le SNU, sur le rôle qu'elle entend jouer dans la construction du projet et dans sa mise en œuvre et ce qu'elle attend des associations régionales (AR) dans ce domaine.
2. Dans les départements, les préfets réunissent des comités de pilotage dont les AR (*ou les comités départementaux*) sont généralement exclus. Il semble que, ici ou là, des adhérents des AR soient directement sollicités : si cela se vérifie, il importe de rappeler à ces adhérents qu'il leur revient d'en référer à leur président avant toute réponse.
3. Prudence et transparence s'imposent aux AR et aux comités départementaux dans le dossier du SNU. Mais il semble que notre présence dans le traitement de ce dossier s'impose, que notre participation à l'élaboration du projet est essentielle, ne serait-ce que pour préserver les actions déjà mises en place au cours des deux dernières décennies, la tentation étant grande de transférer actions et moyens au bénéfice exclusif du SNU.

III- Point sur l'Union-IHEDN.

Bien qu'absent au comité directeur, **Henri SCIARA** communique deux courriers importants émanant de Mario FAURE, Président de l'Union-IHEDN :

1. Lettre de Vœux au **Général de corps d'armée Patrick DESTREMAU**, Directeur de l'IHEDN et de l'Enseignement militaire supérieur, avec des mots forts concernant les objectifs de la communauté IHEDN et les actions conduites dans les régions :
« *Le premier souci de la communauté des auditeurs est de voir respecté et maintenu l'esprit qui a présidé à la création puis au développement de l'Institut depuis sa création dans les temps difficiles de l'immédiat avant-guerre. Rapprocher les militaires et la société civile, faire comprendre à celle-ci les enjeux et les nécessités de la défense du Pays, faciliter la cohésion nationale autour d'un consensus dans ce domaine, tels sont, à nos yeux, les objectifs fondamentaux de l'IHEDN. Toutes les activités menées par celui-ci doivent concourir à les atteindre.* » [Lettre en **Annexe 2**].

2. Lettre de Vœux aux auditeurs de l'Union-IHEDN, et comprenant un paragraphe concernant les cotisations :

« *Le Conseil d'administration a proposé à l'Assemblée générale de juillet 2019 de relever le reversement de chaque association de 10 à 13 € par adhérent. Cette augmentation correspond à un simple ajustement à l'inflation, depuis plus de 10 ans que le niveau n'avait pas bougé. L'Assemblée générale a adopté la proposition du Conseil à une forte majorité.* » [Lettre en **Annexe 3**].

Jean-Claude DUCHET rappelle les problèmes de l'IHEDN en insistant sur le flou de savoir ce que deviendra l'AR-18 : il prévoit d'aller voir les présidents des autres AR de la Nouvelle-Aquitaine (*Périgues, Mont de Marsan et Biarritz*) pour essayer de ne pas se laisser absorber par l'AR-1. Le Général DESTREMEAU et Mario FAURE doivent rencontrer le premier ministre la semaine du 20 janvier 2020.

Par ailleurs, en ce qui concerne les **Jeunes de l'IHEDN**, le parrain est le CEMA et la marraine le ministre de la Défense, mais il n'y a plus de session Jeunes ni, actuellement, de contrôle sur les dossiers : n'importe qui peut y entrer... Auparavant, les sessions Jeunes constituaient un réservoir de futurs auditeurs, sachant néanmoins que, désormais, le coût d'une session pour devenir auditeur est de 3 200 euros.

Le comité directeur adopte le projet de motion proposée par **Dominique FAURE** au nom du Comité Charentais (C-16) et demande à **Henri SCIARA**, administrateur auprès de l'Union-IHEDN, de se faire son porte-parole et d'en informer l'Union-IHEDN.

« **Le comité directeur de l'AR-18 demande :**

- 1 - l'adoption de mesures correctives à la suite des bilans financiers ;
- 2 - l'annulation de l'augmentation du montant des cotisations, cet aspect étant prioritaire ;
- 3 - l'information précise de la situation financière exacte de l'Union-IHEDN.

À ces divers aspects, peuvent être ajoutés des requêtes concernant une modification profonde du statut actuel (*mode d'élection du président, réorganisation de la gouvernance...*). »

De même, il lui est demandé de bien vouloir poser la question suivante au Président de l'Union-IHEDN :

« **Le comité directeur de l'AR-18 s'interroge**, dans le cadre du Service National Universel (SNU), sur le positionnement de l'IHEDN et de l'Union-IHEDN concernant la participation éventuelle des auditeurs locaux aux COPIL/CODIR départementaux.

De plus, compte-tenu de l'âge moyen des auditeurs régionaux, le **comité directeur** souhaite des directives éclairées et sensées de la part des organismes de tutelle à propos des fonctions d'encadrement. »

IV- Point de situation par Comité départemental.

IV-1 Point de situation du Comité Aunis-Saintonge [17].

Paul MORIN fait le point de la vie du comité qu'il anime.

Le comité 17 recevra lors de sa réunion mensuelle du mardi 28 janvier, le Général de Division Aérienne Roger RENARD, auditeur national de l'IHEDN qui a terminé sa carrière à l'OTAN et qui vient de s'installer récemment en Charente-Maritime.

Le comité 17 recevra également le Colonel (Air) JAGER qui était également dans l'armée de l'air et qui a effectué 15 années au sein du groupe Thalès.

Un premier contact a été initié en janvier 2020 avec le Général de Brigade Aérienne Alain BOULLET qui a pris son commandement en août dernier à la BA 721 de Rochefort. Le Général a communiqué la date du rallye citoyen qui se déroulera le mercredi 13 mai 2020 à la base. Un exemplaire de demande de subvention DPMA lui a été transmis ainsi qu'une invitation à participer à une de nos réunions mensuelles.

Concernant l'intelligence économique, 26 témoignages de satisfaction seront transmis aux 26 étudiants qui ont permis de donner un éclairage sur son environnement international à une start-up du secteur stratégique du secteur maritime.

IV-2 Point de situation du Comité Deux-Sévriens [79].

Jean-Louis LOBSTEIN fait le point sur l'avenir du site « **Mémorial des Deux-Sèvres** ».

- Il a été décidé de reprendre le travail d'enrichissement du site du Mémorial. Il est opportun d'apporter des modifications techniques au site sous la forme d'une page d'actualités afin de pouvoir rendre compte de manifestations comme la cérémonie du 2 décembre dernier d'hommage aux 13 soldats tués au Mali. La rencontre avec les services d'Artémis (*le développeur du site*) fut surprenante : ils n'avaient plus accès au site (back office) !!!
Depuis les responsables ont été trouvés et les choses sont rentrées dans l'ordre.
- Face à la folle proposition du coût d'un développement complémentaire (2 500 €), il a été suggéré que nous reprenions le site en pleine propriété si le contrat nous le permet et si nous avons la capacité technique d'assurer la maintenance et les évolutions.
- Par ailleurs nous souhaitons améliorer notre site :
 - par la recherche de photos notamment pour enrichir la Galerie ;
 - et en complétant la page des OPEX par des articles consacrés à la Bosnie et au Kosovo ainsi qu'à la Côte d'Ivoire, qui étaient prévus dès le départ mais qui ne sont pas encore écrits à ce jour.

IV-3 Point de situation du Comité Pictavien [86].

Bien qu'absent au comité directeur, **Marc FIARD** communique les informations suivantes :

Le comité 86 a tenu sa première réunion annuelle le 8 janvier 2020. Y sont intervenus :

- Le Délégué militaire départemental adjoint de la Vienne, le Lieutenant-colonel et auditeur de l'IHEDN, membre de l'AR-18, **Jean-Yves THOUVENOT**, sur le thème du SNU.
- Le Colonel (R) **Charles-Antoine GARCIA**, auditeur, RLJC (*Réservistes Locaux à la Jeunesse et à la Citoyenneté*), sur ses missions et notamment la classe de sécurité défense du lycée professionnel du Dolmen à Poitiers dont il est la cheville ouvrière.

V- Point sur le Trésorerie.

Daniel BIRON présente les comptes de l'association. Il va envoyer prochainement la fiche d'adhésion pour 2020 avec le RIB afin d'offrir la possibilité de payer par virement bancaire de manière à simplifier le paiement : le montant de l'adhésion est toujours de 32 euros, s'y ajoute le coût de l'abonnement à la Revue Défense lequel ne rentre pas dans le don relatif au crédit d'impôts.

Daniel BIRON indique que l'**effectif** des adhérents est de **84**.

Depuis le 1^{er} janvier 2019 :

Recettes : €	4 862,94 €
• dont Cotisations :	2 688,00€
Dépenses :	9 648,15 €
Le résultat est négatif de	4 785,21 €

Au 18 janvier 2020 :

Relevés de compte :	
• Compte de dépôt :	1 958,28 €
• Livret épargne :	17 997,32 €
Total avoirs bancaires :	19 955,60 €

Explication temporaire. La part des activités subventionnées par le CPEDF (*rallyes, certaines activités du rectorat*), dont le financement transite par l'AR-18, s'élève à 3 456 euros. (*Réf. Document CPEDF nommé 2018-3.*) L'AR-18 a dépensé 3 977,76 euros. Pour l'heure, réception uniquement de 800 euros au lieu des 3 456 euros annoncés. Nous sommes donc face à un manque à gagner de 2 656 euros. Une action sera menée, en liaison avec Marc FIARD, en direction de l'Union-IHEDN qui vire les fonds, afin de connaître les délais de remboursement de cet important reliquat. La perception de ce reliquat ramènera le déficit à **2 129,21 euros**.

VI- Questions et Points divers.

VI-1 Trinôme académique.

Catherine HERAULT fait le point de la demande de subvention, pour un montant de 800 euros, au profit du Collège Ferdinand Clovis Pin de Poitiers. Intitulé de la demande de subvention :

« *Projet Interdisciplinaire au croisement de l'histoire, de la mémoire, du civisme et de l'art* ».

Le comité directeur, après délibération et vote, prend la décision suivante :

« Le projet du Collège Ferdinand Clovis Pin n'ayant pas reçu l'approbation du CoDir dans la forme, **la demande de subvention est rejetée à l'unanimité.** »

Cadets de la Défense et Cadets citoyen défense. Intervention de Catherine Hérault : Le dispositif « **Cadets de la Défense** » mis en place à l'ENSOA de Saint-Maixent-l'École depuis 2008, connaît un grand succès auprès des jeunes collégiens et lycéens âgés de 13 à 15 ans. Rien n'étant prévu pour la tranche d'âge allant de 16 à 18 ans alors que des demandes sont formulées par ces derniers chaque année pour prolonger cette expérience, il a été créé en 2017 une association de type loi 1901 intitulée : « **Cadets citoyen défense** ». Ces jeunes ont le désir de se former à l'Esprit citoyen de Défense et de sécurité, de participer au Devoir de Mémoire, d'entretenir le lien Armées / Nation, de défendre les valeurs de la France. Ils participent chaque année à de nombreuses actions mettant en pratique ces objectifs qui sont de voir les monuments, de participer à des manifestations occasionnelles (*mercredi après-midi ou week-end*).

Les jeunes de cette association encadrent les Cadets de la Défense qui sont des volontaires venant des classes de Quatrième et de Troisième. Ainsi, il apparaît qu'il serait opportun d'inclure ces deux dispositifs, à savoir « **Cadets de la défense** » et **Cadets citoyens défense** », dans le cadre des actions placées sous l'égide du **Trinôme académique**, afin de leur donner une plus grande visibilité et occurrence.

Bernadette GRIGNON trouve qu'il serait cohérent d'inclure les Cadets avec cette association dans le trinôme académique, ce qui va dans le sens de la demande de Catherine HERAULT.

Le comité directeur, après délibération et accord à l'unanimité de cette proposition, la demande en sera formulée à la prochaine réunion du Trinôme académique.

VI-2 Rallye citoyen.

- **Pour le 16 :** le **DMD 16 / Adjoint** dit que l'AR-1 remplit le dossier un an à l'avance : en 2020 ils présentent le dossier 2021 ! À Angoulême, dès le 11 décembre 2019, le dossier a été rempli avec un budget prévisionnel : il y aura 144 élèves, 18 équipes de 8 élèves venant de 18 établissements scolaires. Le budget global est de 2 000 euros.
- **Pour le 17 :** le rallye citoyen est prévu le mercredi 13 mai. **Paul MORIN** fait préciser le protocole de la demande de subvention. En effet, le trésorier doit globaliser les demandes de subvention des rallyes citoyens afin de faire la synthèse des demandes des quatre départements de l'AR-18. La devise est : « **une action, un budget** ». L'AR-18 fait l'avance et est remboursée après par Paris.
- **Pour le 79 :** le rallye aura lieu le mercredi 13 mai à Parthenay au lycée professionnel Les Grippeaux avec un budget de 880 euros, et à Niort le mercredi 1^{er} avril avec un budget de 1 400 euros. Une réunion de pilotage des deux rallyes est prévue le mercredi 19 février. Par ailleurs, il y a une diffusion du document relatif au Mémorial des Deux Sèvres.

VII- Agenda.

- 18 avril 2020 : CoDir et AG à Rochefort (17), le matin avec le repas au cercle en suivant.
- 27 juin 2020 : CoDir à Poitiers (86).
- 28 novembre 2020 : CoDir à Saint-Maixent-l'École (79).
- 16 janvier 2021 : CoDir à Angoulême ou Mornac (16).

ooOoo

L'ordre du jour étant épuisé, le **Président** clôt la séance en remerciant encore le DMD 16 Adjoint de sa présence.

Marc FIARD

Secrétaire général

ANNEXE 1

Projet de convention de partenariat régional

Entre l'AA-IHEDN Aquitaine et l'État

« *Pour une culture de l'engagement* »

ENTRE

L'ÉTAT

Représenté par

D'UNE PART

ET

L'association AA IHEDN Aquitaine (AR 1) (Association des Auditeurs de l'Institut des Hautes Etudes de Défense Nationale région Aquitaine), association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, 11, rue de Cursol, 33000 BORDEAUX,

L'association AA IHEDN Poitou-Charentes (Ar 18)

L'association AA IHEDN Limousin (AR 25)

Ci-dessous dénommées « ASSOCIATION »

Représentées au titre de la Nouvelle-Aquitaine par le président de l'association AA IHEDN Aquitaine, Norbert Laurençon

D'AUTRE PART

CI-DESSOUS DENOMMES « LES PARTENAIRES »

- Vu les orientations contenues dans la lettre du Premier Ministre du 01 12 2018 au général Patrick Destremau, directeur de l'Institut des hautes Études de Défense nationale (IHEDN),
- Vu les orientations données par l'UNION IHEDN et les contacts pris au niveau gouvernemental par Mario Faure, président de cette entité
- Vu l'engagement de l'association AA IHEDN Aquitaine en direction des jeunes en particulier lors de la phase de préfiguration du SNU qui s'est déroulée à Felletin dans la Creuse en 2019, où 5 encadrants permanents pendant les quinze jours et cinq chefs d'entreprises venus témoigner de leur expérience étaient issus de l'association
- Vu le COPIL régional SNU du 20 12 2019 présidé par la Préfète et la Rectrice de la Région Nouvelle-Aquitaine
- Considérant que les objectifs poursuivis pour la mise en place du Service national Universel (SNU) correspondent aux valeurs portées par l'ASSOCIATION : renforcement de la cohésion nationale et territoriale, développement d'une culture de l'engagement et accompagnement de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : objet et modalités du partenariat

Afin d'obtenir une meilleure lisibilité vis-à-vis de l'ensemble des instances et personnels impliquées dans le SNU « LES PARTENAIRES » souhaitent formaliser leur partenariat mis en place au niveau de la région Nouvelle-Aquitaine.

Ce partenariat concerne le soutien proposé par l'association AA IHEDN Aquitaine pour la mise en œuvre du SNU, pour les interventions dans les 7 modules prévus, pour l'encadrement des jeunes lors des séjours de cohésion et pour l'accueil de ceux-ci lors de la phase de mission d'intérêt général.

Il concerne également la place des responsables de « l'ASSOCIATION » dans les instances dirigeantes au niveau régional et au niveau départemental.

Le président de l'AA IHEDN Aquitaine est l'interlocuteur privilégié des instances régionales.

Le niveau départemental constitue le niveau opérationnel dans le cadre des actions. Une annexe précise les interlocuteurs associatifs par départements ainsi que les chefs de projet pour la partie État.

Il est convenu que les membres des associations susvisées agissent dans le cadre des orientations retenues dans la présente convention cadre. Pour tous les autres aspects, ils agissent en leur nom personnel (notamment rémunération éventuelle, responsabilité, durée de l'engagement).

Cette convention est sans incidence financière.

Article 2 : les missions de « l'ASSOCIATION »

Dans la mesure de ses possibilités, qui seront définies au niveau opérationnel par les chefs de projets départementaux listés en annexe 1, « L'ASSOCIATION », compte tenu de l'ensemble des compétences de ses membres pourra proposer :

- Au niveau encadrement : des directeurs de centre, des directeurs adjoints, des référents spécialisés, des cadres de compagnie, des référents de quartiers, des tuteurs de maisonnées
- Au niveau enseignement : des intervenants pour les 7 modules définis par les responsables SNU
- Au niveau connaissances générales : des intervenants pouvant apporter leur témoignage concernant leur expérience personnelle Ex : Entreprenariat (*comme cela a été fait à Felletin*) connaissance du milieu de la défense, de l'aéronautique, des grandes administrations...
- Au niveau animation : une aide pour l'organisation éventuelle de rallyes citoyens
- Au niveau de l'exécution de la mission d'intérêt général : un accueil ou un guide pour l'exécution de cette mission
- Au niveau formation des encadrants et intervenants : Des personnes spécialisées dans l'animation, la conduite de groupes ou les relations avec la jeunesse

Article 3 : cadre d'intervention de l'IHEDN dans le dispositif mis en place au niveau régional et départemental

En fonction de leur implication territoriale, les membres de « l'ASSOCIATION » pourront intervenir dans les différentes phases de la mise en œuvre du SNU.

- Participation au recrutement et à la formation des cadres du SNU 2020 tel que décrit ci-dessus.
- Aide ponctuelle pouvant être demandée dans leurs tâches par les responsables SNU

Article 4 : engagement de l'ÉTAT

L'État s'engage à associer le représentant de « l'ASSOCIATION » au sein du COPIL régional et à intégrer les membres cités en annexe dans les COPIL départementaux afin de bien leur permettre de préciser les tâches prises en compte tel que prévues ci-dessus.

Etc.

Article 5 : évaluation

L'évaluation sera menée par le niveau départemental et recentrée au niveau régional. Le bilan sera communiqué à au cours d'une rencontre, deux mois avant la fin de la convention.

Article 6 : durée

La présente convention est conclue pour une durée d'un an à compter de sa date de signature. Deux mois avant sa date d'expiration, son renouvellement doit faire l'objet d'une demande écrite adressée à ...

Article 7 : résiliation

Cette convention peut faire l'objet d'une demande de résiliation à la demande de l'une ou l'autre des parties pour quelque motif que ce soit. Elle devra être notifiée par lettre recommandée.

Fait à Bordeaux, le

Le représentant de l'ÉTAT

Le président de l'AA IHEDN Aquitaine

Norbert Laurençon

ANNEXE 2

Mario FAURE - Lettre à l'IHEDN du 8 janvier 2020



Paris le 8 janvier 2020

Le président

Mon général,

Avec ses vœux de bonne année, l'Union des associations d'auditeurs de l'IHEDN vous présente ses suggestions sur la transformation de l'Institut dont vous allez présenter sous peu les modalités. Formées d'auditeurs, citoyens responsables et libres au seul service de la République, nos associations sont le prolongement naturel des actions de l'Institut. A ce titre elles sont attentives à l'évolution de celles-ci.

Le premier souci de la communauté des auditeurs est de voir respecté et maintenu l'esprit qui a présidé à la création puis au développement de l'Institut depuis sa création dans les temps difficiles de l'immédiat avant-guerre. Rapprocher les militaires et la société civile, faire comprendre à celle-ci les enjeux et les nécessités de la défense du Pays, faciliter la cohésion nationale autour d'un consensus dans ce domaine, tels sont, à nos yeux, les objectifs fondamentaux de l'IHEDN. Toutes les activités menées par celui-ci doivent concourir à les atteindre.

Les modalités choisies depuis de nombreuses années tiennent à la mise en contact des élites du Pays, définies comme étant des hommes et des femmes en situation de responsabilité, tant professionnelle que politique ou associative. Il s'agit de toucher des citoyens qui sont des acteurs et des relais d'opinion et peuvent, à ce titre, éclairer l'ensemble de nos concitoyens sur les tenants et les aboutissants de la défense nationale. L'expérience a montré que ce dispositif a été un succès et la communauté formée par les auditeurs a fait ses preuves face aux attentes. C'est parce que nous sommes soucieux de rendre à la République ce qu'elle a investi sur nous que nous nous sentons impliqués profondément dans l'IHEDN.

A ce titre, nous sommes attentifs à la définition des publics touchés par l'Institut. Si par nature, celui-ci n'est pas un instrument de formation de masse, il faut veiller à ne pas restreindre les élites à une frange trop étroite de la société française. Celle-ci n'a cessé de se diversifier au fil du temps et revenir à une conception étriquée et anachronique serait un contresens. Dans cette optique, l'Union affirme son attachement aux séminaires *Cohésion nationale et Citoyenneté* qui ont été mis en place à la demande du gouvernement il y a plus de 10 ans, afin de contribuer au resserrement du lien social distendu au sein d'une partie de

la population. C'est aussi ce souci de contribuer à l'intégration de la jeunesse dans la Nation qui guide la communauté des auditeurs dans ses nombreuses actions en faveur de nos jeunes concitoyens. Dans le même ordre d'idée, il faut continuer à tendre la main aux jeunes qui souhaitent approcher les problèmes de défense et maintenir un accès aux séminaires *Jeunes* à des conditions compatibles avec la situation financière de cette population.

Parmi les évolutions notables de la défense se trouvent les questions relatives à l'armement et, plus globalement, à l'économie de la défense. Condition irremplaçable à l'autonomie stratégique de la France, objectif affirmé du gouvernement, une économie de défense vigoureuse est aussi un atout de taille pour la recherche et l'industrie française. Enfin, c'est sur le plan des coopérations industrielles que progressera l'intégration européenne vers une défense commune que le président de la République appelle de ses vœux. Depuis 10 ans, l'IHEDN s'est ouvert à ces questions grâce à la session nationale *Armement et Économie de défense*. Très suivie par le monde industriel, elle recueille 98 % d'opinions favorables, selon les enquêtes faites par l'Institut. Porter atteinte à un tel instrument de formation serait un appauvrissement incompréhensible pour les industriels tant étatiques que privés. Une réduction de l'action de l'Institut détournerait les entreprises du secteur d'un soutien financier au Fonds de dotation de l'IHEDN et se révélerait ainsi contre-productif.

Parmi les acquis importants de l'IHEDN figurent les actions conduites dans les régions. Expression éminente de la continuité territoriale de la République, notamment outre-mer, les sessions régionales rassemblent des personnes en responsabilité dans leurs territoires, qui n'ont pas la disponibilité nécessaire pour mobiliser un temps long de formation à Paris. Ces auditeurs ont montré qu'ils savent être des relais actifs pour diffuser l'esprit de défense au sein de la population, notamment parmi les plus jeunes à travers les trinômes académiques. De plus, ce sont les membres des associations régionales qui sont en première ligne dans le fort soutien que l'Union apporte depuis le début au *Service National Universel*. Il nous paraît important de ne pas assécher cette ressource humaine en restreignant le nombre des sessions et leur effectif. Le financement de telles actions, s'il s'avérait au-dessus des moyens de l'Institut, pourrait être envisagé dans le cadre d'une coopération avec les régions. L'Union des associations est prête à aider l'Institut à trouver, au cas par cas, des solutions concrètes.

Le multiplicateur de puissance que constitue l'espace maritime français a été bien mis en lumière par le *Livre bleu pour la France*, publié par l'Union en 2018 sur la base des nombreuses contributions des associations. La création de la session nationale *Stratégie et enjeux maritimes* par l'IHEDN situe favorablement celui-ci auprès du monde maritime, qui répond très positivement à cette nouvelle offre qu'il convient de consolider. Il en va de même pour les questions de cyberstratégie. Dans les deux cas, il y a lieu de penser que le secteur privé est disposé à payer le prix de telles formations.

Les actions conduites à l'intention d'un public non Français restent une voie privilégiée pour illustrer la position de la France au sein de la communauté internationale. Le gouvernement souhaite que l'IHEDN participe à l'explication de la politique de notre Pays et l'Union ne peut que souscrire à cette mission de rayonnement européen et international.

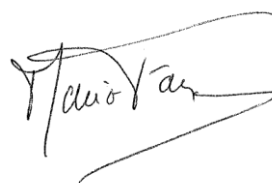
Enfin il faut faire une place aux questions de recherche. Si l'Institut n'est pas à proprement parler un organisme de recherche, il n'en demeure pas moins qu'il lui revient un rôle de stimulateur des chercheurs dans leurs différents cadres institutionnels (universités, grandes écoles, fondations...). L'ambition que peut se donner l'IHEDN est de promouvoir les études de défense, ces *war studies* florissantes dans les grands pays anglo-saxons qui assoient leur capacité à analyser et à prévoir. Pour cela, l'IHEDN doit capitaliser sur son expérience en matière de stratégie et devenir le centre de référence dans ce domaine aux aspects multiples.

Nous comprenons bien qu'il faut desserrer la contrainte financière sur l'Institut. Nous avons vu que la session *Armement et Économie de défense* peut être soutenue par les prescripteurs qui sont globalement satisfaits des prestations et ont intégré le passage par cette session dans le cursus de leurs hauts potentiels. Les sessions régionales pourraient trouver les ressources nécessaires auprès des collectivités locales. Les séminaires *Cohésion nationale et Citoyenneté* sont susceptibles d'être appuyés par des entreprises au titre du Fonds de dotation et de son régime de déduction spécifique.

Voilà, mon général, les observations et les propositions que la communauté des auditeurs est en mesure de faire pour participer à la rénovation souhaitée par le premier ministre. Votre responsabilité reste bien évidemment entière quant aux orientations que vous proposerez au premier ministre et au conseil d'administration de l'Institut. Je vous invite à vous appuyer sur nous et à considérer qu'une trajectoire qui éloignerait l'IHEDN de ses bases historiques rendrait moins facile la coopération fructueuse entre l'Institut et la communauté des auditeurs, en portant atteinte au consensus existant entre l'établissement public et les associations, sans lesquelles la rémanence des actions de l'Institut serait affaiblie.

Je vous prie de croire, mon général, à mes sentiments respectueux.

Mario Faure

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Mario Faure', with a stylized flourish extending from the end.

ANNEXE 3

Mario FAURE - Lettre de Vœux du 13 janvier 2020



Le président

Paris le 13 janvier 2020

Chères et chers Camarades,

Je vous présente tous mes vœux pour une heureuse année 2020. Nous savons tous qu'elle sera décisive pour l'avenir de l'IHEDN. L'année qui vient de s'écouler a été mouvementée ! L'existence même de l'Institut a été sérieusement remise en cause sous des prétextes essentiellement budgétaires. Finalement, le premier ministre a tranché en faveur d'un maintien en sous des contraintes de coûts très strictes qui conduisent le Général directeur à envisager des réductions d'activité, qui ne sont pas encore actées mais le seront au cours du premier semestre. Devant de telles perspectives, le Bureau de l'Union a formulé des suggestions que vous trouverez dans le document joint à mon message. L'enjeu est lourd, non seulement pour l'IHEDN mais aussi, par ricochet, pour nos associations qui pourraient voir se réduire sérieusement leurs effectifs futurs. Nous défendrons notre point de vue avec le sentiment de bien servir la République et forts de nos réalisations. Je vous appelle à la vigilance et à faire preuve de solidarité dans cette passe délicate.

Sur un autre registre, je vous demande de prendre vos responsabilités vis-à-vis de notre Union. Celle-ci connaît des difficultés financières d'ordre structurel. Le modèle économique qui soutient nos activités est fondé sur les versements de cotisations, les abonnements à la revue *Défense* et des financements venant de l'Institut et du ministère des Armées. Depuis plusieurs années, le nombre d'adhérents à nos associations diminue dangereusement. Il en va de même du nombre d'abonnés. L'Institut cesse ses concours. C'est ainsi qu'il nous a été signalé que le financement de la *Journée des dirigeants* ne serait plus supporté par l'IHEDN. Il est urgent de faire une campagne de recrutement auprès des auditeurs anciens ou nouveaux. C'est entre vos mains que se trouve le levier du redressement. Face à ces évolutions inquiétantes, le Conseil d'administration a réagi. Un audit interne a été mené, des décisions ont été prises. Parmi elles figurent trois mesures, l'une côté recettes et deux côté dépenses. Le Conseil d'administration a proposé à l'Assemblée générale de juillet 2019 de relever le versement de chaque association de 10 à 13€ par adhérent. Cette augmentation correspond à un simple ajustement à l'inflation, depuis plus de 10 ans que le niveau n'avait pas bougé. L'Assemblée générale a adopté la proposition du Conseil à une forte majorité. Il est vital que cette décision entre dans les faits dès cette année. Du côté des dépenses, il a été décidé de réduire de 6 à 4 le nombre de numéros annuels de *Défense*. Les procédures entourant les dépenses ont été renforcées et, en attendant un hypothétique retour à meilleure fortune, il a été décidé de ne pas pourvoir au remplacement de la secrétaire de la délégation générale, madame Guilaïne Lagrange, admise à faire valoir ses droits à la retraite.

Je connais votre attachement à la communauté d'un genre unique que nous formons et je suis confiant dans notre capacité collective à réussir à surmonter les obstacles.

Croyez, chères et chers Camarades à ma fidèle amitié.

Mario Faure